**LETTRE AUX PARENTS ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL**

|  |
| --- |
| **Concernant les lettres aux parents et aux membres du personnel :**   * Aucune lettre ne devrait être envoyée si le diagnostic n’a pas été confirmé par un médecin. * Aucune lettre ne devrait être envoyée sans l’accord préalable de l’infirmière du CLSC. |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Service de garde ou école : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : *Tinea corporis***

Chers parents,

Chers membres du personnel,

Des personnes du service de garde ou de l’école ont eu un diagnostic de *Tinea corporis*. Vous trouverez ci-joint des explications sur cette maladie.

Une personne qui présente les symptômes de cette maladie devrait consulter un médecin.

Apportez cette lettre lors de la consultation. Elle pourra orienter les interventions du médecin. Si le diagnostic de *Tinea corporis* est confirmé, s’il vous plaît, informez-en le service de garde ou l’école.

Merci de votre collaboration,

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(en lettres moulées)

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

p. j. Feuillet de renseignements

***Tinea corporis***

**Renseignements et conseils**

**Définition**

La *Tinea corporis* est un champignon qui atteint la peau dépourvue de poils du visage, du tronc et des membres, à l’exception de la paume des mains et de la plante des pieds.

**Manifestations**

La *Tinea corporis* se présente par une ou plusieurs lésions rouges, arrondies et bien délimitées. Le contour des lésions est surélevé et le centre est plus clair. Les démangeaisons sont fréquentes.

**Transmission**

La maladie se transmet par contact avec des lésions ou des squames de personne infectée ou d’animal infecté (chat, chien ou animal de la ferme).

**Prévention et traitement**

La maladie se soigne le plus souvent par l’application de crème antifongique. Plus rarement, des médicaments antifongiques devront être pris par la bouche.

La personne peut continuer à fréquenter le service de garde ou l’école. Si possible, elle devrait couvrir la zone atteinte (ex. : manches longues, pantalon long ou pansement sec).

La personne devrait éviter de partager ses objets personnels (ex. : serviettes, vêtements et autres).

Il est recommandé de faire examiner par un vétérinaire et traiter, si nécessaire, les animaux tels que les chats, les chiens et les animaux de la ferme.